



Démission suite au financement d'une formation

Par **emi01**, le **11/07/2008** à **10:13**

Bonjour, j'aurais une question à poser.

Je suis en CDI dans une entreprise (magasin d'optique) depuis le 01 septembre 2007. Mon employeur m'a financé une formation d'un an de l'ordre de 2500€ qui est à présent terminée. Cependant, il a fait inclure dans le contrat que je devais rester un an après la formation dans l'entreprise (soit jusqu'au 30 août 2009) du fait qu'il l'avait payé. Mon responsable a aujourd'hui ouvert une seconde entreprise et je suis toute seule 39h par semaine dans la première. Ce n'est pas du tout l'idée que je me faisais de ce travail qui pour moi doit être avant tout un travail en équipe. De plus, il y a sans arrêt des litiges pour les congés payés et autres. Je souhaiterais aujourd'hui démissionner mais en ai-je le droit et qu'est-ce que je risque?

Merci par avance de votre réponse

Par **domi**, le **11/07/2008** à **14:08**

Vous risquez de devoir rembourser le montant de la formation...De plus si vous démissionnez vous n'aurez pas le droit aux assedic ! Domi